



## Actualités

### Nomination du laboratoire de Sophia-Antipolis de l'Anses comme laboratoire de référence de l'Union européenne dans le domaine de la santé des abeilles

La Commission européenne (direction générale de la santé et de la protection des consommateurs) a désigné, le 29 octobre dernier, le laboratoire Anses de Sophia-Antipolis comme laboratoire de référence de l'Union européenne dans le domaine de la santé des abeilles. Cette nomination a été rendue officielle par publication au *Journal officiel* le 2 février 2011.

Le projet de l'EFSA de 2009 intitulé « *Bee mortality and bee surveillance in Europe* » (mortalité et surveillance des abeilles en Europe) souligne la diversité des facteurs impliqués dans le déclin de la population d'abeilles domestiques. Parmi eux figurent les maladies et parasites des abeilles, l'empoisonnement par les pesticides, l'impact potentiel de cultures génétiquement modifiées et le stress lié à des changements dans l'alimentation et les conditions climatiques. Il n'a pas été établi jusqu'à présent de lien de causalité direct entre la hausse de la mortalité des abeilles et des substances ou agents pathogènes spécifiques. Des programmes de surveillance doivent être menés en priorité dans ces domaines. L'une des missions prioritaires du laboratoire de référence de l'UE sur la santé des abeilles sera de fournir un soutien scientifique et technique pour la mise en œuvre d'un programme d'épidémiologie pilote *ad hoc*. Enfin, le laboratoire de référence de l'UE sur la santé de l'abeille couvrira un champ large portant sur les principales maladies parasitaires, bactériologiques et virologiques de l'abeille ainsi que sur les espèces invasives (insectes et acariens) menaçant le cheptel apicole. De plus, le laboratoire abordera le volet des intoxications de colonies par la recherche de résidus des pesticides les plus dangereux pour les abeilles.

### Le laboratoire de la santé des végétaux

Le laboratoire national de la protection des végétaux (LNVP) a rejoint l'Anses le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et est devenu le Laboratoire de la santé des végétaux. Son intégration dans une agence indépendante s'inscrit dans la logique de la séparation de l'évaluation et de la gestion des risques, ce laboratoire étant jusque-là directement rattaché à la Direction générale de l'alimentation.

Le laboratoire de la santé des végétaux est désormais l'organe d'appui scientifique et technique de l'Anses en matière de veille et de maîtrise des organismes nuisibles de quarantaine pour la santé des végétaux. Il réunit 80 personnes sur 6 sites en France.

### Les enjeux de la veille et de la maîtrise des organismes nuisibles pour la santé des végétaux

L'intensification des échanges internationaux et la globalisation du commerce entraînent un accroissement des risques de propagation des organismes nuisibles aux végétaux d'une région à l'autre du monde. Ces risques doivent être anticipés pour être mieux maîtrisés.

### Ses unités et activités de références

Les missions des unités s'organisent autour de deux axes transversaux :

- expertise technique et scientifique sur les risques pour la santé des végétaux et la coordination d'analyses de risque phytosanitaire. Cette veille permet d'alerter précocement le ministère en charge de l'agriculture sur des risques potentiels. Celui-ci peut alors saisir l'Anses pour obtenir une évaluation du risque plus fine, nécessaire à l'éclairage des décisions de politique publique ;
- développement de méthodes d'identification des organismes nuisibles et fiabilisation des analyses officielles de l'État. Le laboratoire conduit des travaux d'évaluation et développe des méthodes d'analyses des organismes nuisibles. Il est laboratoire national de référence pour la surveillance des maladies et ravageurs réglementés et émergents des cultures et des forêts. Les agents pathogènes et ravageurs concernés sont principalement les champignons, les bactéries, les virus, les phytoplasmes, nématodes, insectes, acariens. Le laboratoire travaille également sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) et les plantes invasives en milieu cultivé. Le laboratoire de la santé des végétaux assure enfin le contrôle sous quarantaine des végétaux prohibés sur le territoire européen et introduits à des fins de recherche ou de sélection variétale.

### Présentation de l'« Évaluation des laboratoires de référence de l'Union européenne (LR-UE) dans le domaine des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de la santé animale et des animaux vivants »

Communiqué par A. Rogge, Commission européenne – DG Santé et protection des consommateurs

L'« Évaluation des laboratoires de référence de l'Union européenne (LR-UE) dans le domaine des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de la santé animale et des animaux vivants », réalisée par le *Food Chain Evaluation Consortium* (Civic Consulting, Agra CEAS Consulting et Arcadia International) pour la Direction générale de la santé et des consommateurs (DG SANCO) de la Commission européenne, poursuit et finalise l'évaluation de l'ensemble des LR-UE, qui a débuté avec l'évaluation de 12 laboratoires du domaine de la santé animale, menée à bien en 2009.

Cette évaluation est motivée par les changements et développements importants en lien avec la sécurité alimentaire qui se sont produits depuis la création initiale des laboratoires :

- l'élargissement de la portée de la législation de l'UE relative à la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux ;
- l'augmentation importante du nombre de LR-UE ;
- les élargissements successifs de l'Union européenne (UE) ;
- le rôle de l'UE en tant qu'exportateur alimentaire majeur et premier importateur mondial de denrées alimentaires, et les conséquences qui en découlent ;
- l'évolution de la politique de l'UE en matière de santé animale et du cadre législatif dans le domaine des aliments pour animaux et des denrées alimentaires génétiquement modifiés ;
- la mondialisation de la société et l'évolution de ses attentes ;
- la disponibilité de nouvelles méthodes analytiques très sensibles, conduisant à une nette augmentation du nombre de contaminations pouvant être détectées.



## Actualités

Cette étude vise à :

A. Évaluer le fonctionnement et les performances globales de chacun des 26 LR-UE dans le domaine des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, sur la base de l'évaluation des cinq thèmes suivants, pour lesquels 72 indicateurs ont été évalués pour chaque LR-UE :

- 1) l'adéquation de l'assistance aux laboratoires nationaux de référence (LNR) : développement, validation, évaluation et transfert des méthodes analytiques, développement et transfert des modes opératoires (SOP), fourniture de matériaux normalisés ou de référence, organisation d'essais d'aptitude (EA), organisation d'ateliers et d'activités de formation *ad hoc*,
- 2) l'adéquation des méthodes et techniques analytiques,
- 3) la mesure dans laquelle les activités de coordination et de formation effectuées par les LR-UE (outils de communication, essais d'aptitude, ateliers, activités de formation *ad hoc*, autres activités) ont été satisfaisantes,
- 4) la mesure dans laquelle les activités effectuées pour soutenir l'action de la Commission européenne ont été satisfaisantes, et,
- 5) la mesure dans laquelle les LR-UE satisfont aux exigences énoncées à l'article 32, paragraphe 4, du Règlement 882/2004 et aux autres dispositions législatives pertinentes de l'UE (personnel, équipements, produits, infrastructure administrative, respect de la nature confidentielle de certains sujets, connaissance des normes et pratiques internationales, etc.).

Les indicateurs ont été élaborés sur la base d'une analyse approfondie des tâches et responsabilités des laboratoires de référence de l'UE précisées dans la base juridique et les programmes de travail annuels ;

B. Évaluer le réseau des LR-UE dans son ensemble : la pertinence des tâches et des responsabilités actuellement attribuées à chaque LR-UE en vue de la réalisation des objectifs globaux de la législation de l'UE relative à la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, l'adéquation de leur mandat actuel, d'éventuels recoupements ou synergies entre les LR-UE, d'éventuels domaines de compétence pour de nouveaux LR-UE ou l'élargissement de LR-UE existants, ainsi que l'effectivité et l'efficacité du financement du réseau des LR-UE par l'Union européenne ;

C. Identifier d'éventuels problèmes et défis à relever, ainsi que les domaines à améliorer.

Les principaux outils méthodologiques employés dans le cadre de l'évaluation ont été la recherche documentaire, les discussions exploratoires, les enquêtes interdépendantes et complémentaires ciblant les LR-UE, les laboratoires nationaux de référence et les fonctionnaires de la Commission, des entretiens d'évaluation approfondis avec les LR-UE et des entretiens complémentaires.

Le rapport d'évaluation est en cours de finalisation. La Commission européenne devrait communiquer les résultats de l'évaluation, ainsi que les prochaines étapes, pendant le second semestre 2011.